



## Introduction

Cette fiche-conseil aidera les employeurs et les travailleurs à comprendre comment le dépistage peut être utilisé pour réduire la propagation de la COVID-19 en milieu de travail.

La COVID-19 est une maladie qui peut se propager facilement et provoquer des problèmes de santé ou la mort. De nombreuses [mesures de santé publique](#) et [mesures en milieu de travail](#) doivent être mises en place au moyen d'une [approche multidimensionnelle](#) afin de prévenir la propagation.

Le dépistage est l'une des mesures qui peuvent contribuer à réduire la probabilité que le virus soit introduit sur le lieu de travail et se propage.

Les méthodes de dépistage peuvent aider à cerner les personnes qui sont :

- symptomatiques, c'est-à-dire qui présentent des symptômes et qui sont possiblement atteintes de la COVID-19;
- asymptomatiques, c'est-à-dire qui ne présentent aucun symptôme, mais qui sont atteintes du virus et peuvent le transmettre;
- présymptomatiques, c'est-à-dire qui sont atteintes de la COVID-19, mais qui ne présentent encore aucun symptôme.

Le dépistage peut se diviser en deux catégories principales :

- Le dépistage actif
- Le dépistage passif

Suivez les exigences en matière de dépistage de votre [autorité locale de santé publique](#), le cas échéant.

Consultez la page [Test et dépistage de la COVID-19 et recherche](#) de contacts du gouvernement du Canada pour obtenir de plus amples renseignements à propos du dépistage.

## Dépistage actif

Le dépistage actif consiste à recueillir des renseignements auprès des personnes afin de déterminer si elles sont possiblement atteintes de la COVID-19. Remarque : il ne s'agit pas d'une évaluation médicale ni de conseils médicaux.

Toutes les personnes (y compris les visiteurs) doivent se soumettre à un dépistage avant d'entrer sur le lieu de travail. Le processus de dépistage peut également s'avérer utile avant d'autoriser la tenue de travaux dans les locaux des clients. Les travailleurs vivant sur place (p. ex. habitations collectives, camps de travail, dortoirs) doivent se soumettre à un dépistage avant le début de leur quart de travail.

Plusieurs outils peuvent être utilisés pour recueillir les données nécessaires :

- **Questionnaires** : La personne répond à un questionnaire de dépistage en format papier ou électronique. Vous pouvez utiliser le modèle de dépistage du [CCHST](#) ou celui de votre autorité de santé publique [locale](#) ou encore créer le vôtre
- **Dépistage verbal** : Une personne désignée pose une série de questions de dépistage à la personne et peut également consigner les réponses sur le formulaire du questionnaire. Les deux personnes doivent respecter les mesures de protection comme le port du masque, le nettoyage des mains, l'éloignement physique et la séparation physique par une barrière.
- **Observation** : La personne responsable du dépistage observe les personnes afin de détecter des symptômes apparents de la COVID-19. Lorsqu'ils se trouvent sur le lieu de travail, les travailleurs devraient rester à l'affût de toute personne présentant des symptômes du virus.
- **Vérification de la température** : Un dispositif sans contact, conçu pour prendre la température corporelle d'une personne, peut être utilisé en plus du questionnaire de dépistage. Une température élevée (38 °C ou plus) indique la présence de fièvre et possiblement de la COVID-19. Notez que certaines personnes peuvent être atteintes de la COVID-19 et ne pas faire de fièvre.
- **Test de dépistage** : Un test de dépistage est réalisé à partir d'un échantillon (p. ex. prélevé par

# Dépistage de la COVID-19



écouvillonnage du nez). Les résultats du test sont généralement plus fiables que d'autres outils de dépistage. Il existe de multiples façons de réaliser un test :

- [Test de dépistage rapide](#) : Les tests sont réalisés au moyen de trousse, et les résultats peuvent être obtenus en quelques minutes. Les résultats positifs peuvent permettre de diagnostiquer les personnes asymptomatiques. Certaines personnes atteintes de la COVID-19 peuvent recevoir un résultat négatif (un [faux négatif](#)).
- Test de dépistage en laboratoire : Les résultats de ces tests sont plus précis que ceux des tests de dépistage rapide, mais les échantillons doivent être traités dans un laboratoire agréé. En raison de la lente communication des résultats (qui peut prendre quelques jours) et des coûts élevés de ces tests, ils sont rarement utilisés comme méthode de dépistage courante en milieu de travail. Un test de réaction en chaîne de la polymérase (PCR) est un type de test de laboratoire.

## Dépistage passif

Toutes les personnes doivent surveiller leur état de santé et signaler toute infection ou exposition possible au virus. Le dépistage passif doit être effectué en continu sur le lieu de travail, mais il est également important d'y avoir recours avant d'entrer dans les locaux et de commencer à travailler.

Les renseignements sur le dépistage passif peuvent être communiqués des façons suivantes :

- sur des panneaux placés à des endroits où ils sont facilement visibles, par exemple aux entrées ou sur les tableaux d'affichage;
- au moyen des plateformes de communication du milieu de travail (p. ex. courriels, portail intranet de l'entreprise, etc.);
- au moyen de formations.

Ces renseignements doivent notamment porter :

- sur les symptômes de la COVID-19;
- sur la façon de faire une déclaration volontaire et sur les moments où elle doit être faite.

## Questions de dépistage

Les questions de dépistage sont utilisées pour relever les infections et les expositions possibles à la COVID-19. Les questions posées peuvent être modifiées au fil du temps, à mesure que la situation pandémique évolue. Utilisez des questions adaptées à votre province ou à votre territoire ainsi qu'à votre contexte.

Questions suggérées :

- Avez-vous récemment obtenu un diagnostic positif au test de dépistage de la COVID-19?
- Éprouvez-vous des symptômes de la COVID-19?
- Êtes-vous récemment entré en contact avec une personne ayant reçu un diagnostic positif au test de dépistage de la COVID-19?
- Avez-vous récemment reçu l'ordre de vous isoler ou de vous placer en quarantaine par les autorités de santé publique ou à la suite d'un voyage?
- Êtes-vous entièrement vacciné contre la COVID-19?

Les questionnaires de dépistage peuvent être utilisés sous forme verbale, papier ou électronique.

## Symptômes de la COVID-19

Les symptômes peuvent se manifester de 1 à 14 jours après que vous avez été exposé au virus SARS-CoV-2. Les personnes atteintes de la COVID-19 peuvent présenter tous les symptômes, n'en avoir que quelques-uns ou ne pas en présenter du tout.

Voici les [symptômes](#) les plus fréquents :

- apparition de toux ou aggravation de la toux



- mal de gorge
- essoufflement ou difficulté à respirer
- température égale ou supérieure à 38 °C (fièvre)
- fatigue ou faiblesse
- douleurs musculaires ou courbatures
- perte de l'odorat ou du goût
- maux de tête
- écoulement nasal
- éternuements
- symptômes gastro-intestinaux (douleur abdominale, diarrhée, vomissements)
- malaises intenses
- modifications ou éruptions cutanées

## Comment procéder au dépistage des travailleurs, des clients et d'autres personnes

Vous pouvez faire appel à toute combinaison d'outils de dépistage adaptés à votre lieu de travail. Une évaluation des risques peut aider à choisir les méthodes de dépistage les plus efficaces et les plus pratiques. Par exemple, la plupart des organisations ne trouveront pas que les tests PCR leur conviennent, mais pourraient efficacement mettre en œuvre des mesures de dépistage actif ou passif, selon les besoins.

Les clients pourraient devoir répondre à des questions de dépistage lorsqu'ils demandent un rendez-vous et lorsqu'ils arrivent sur les lieux. Ils pourraient également être invités à lire une liste de vérification et à confirmer qu'ils respectent les critères (comme ne pas présenter de symptômes, etc.) afin de pouvoir entrer sur les lieux ou recevoir un service.

## Lorsqu'une personne réussit le processus de dépistage

Si la personne réussit le processus de dépistage, autorisez-la à entrer sur les lieux ou à accéder à vos biens et services. Votre province ou votre territoire pourrait également exiger que vous consigniez les renseignements suivants à propos des personnes ayant réussi le dépistage :

- leur nom;
- leurs coordonnées (p. ex. numéro de téléphone ou adresse électronique);
- le temps qu'elles passent sur le site.

L'autorité de santé publique locale pourrait demander les renseignements recueillis à des fins de [recherche de contacts](#). Tous les renseignements personnels doivent être conservés et détruits de façon sécuritaire, comme l'exigent les lois sur la protection des renseignements personnels.

## Lorsqu'une personne ne réussit pas le processus de dépistage

Toute personne qui ne réussit pas le processus de dépistage ne doit pas être autorisée à entrer sur les lieux.

Le dépistage passif réalisé par les personnes déjà présentes sur le lieu de travail peut permettre d'identifier un cas positif présumé, et ce, en tout temps. Si cela se produit, la personne doit être traitée comme ayant reçu un diagnostic positif à un test de dépistage de la COVID-19.

Suivez les lignes directrices de votre [plan d'intervention](#) à la COVID-19 et de l'autorité de santé publique locale afin d'intervenir de manière appropriée.

Composez le **911** pour obtenir une assistance médicale si quelqu'un présente des symptômes sévères, comme une difficulté à respirer, des douleurs ou une pression à la poitrine, de la confusion, une décoloration de la peau, des lèvres ou des ongles, ou une perte de conscience. Si la personne est un travailleur, prévenez la personne à contacter en cas d'urgence.

# Dépistage de la COVID-19



Enquêtez sur toutes les infections confirmées à la COVID-19 sur le lieu de travail. Consultez les directives de l'[organisme de réglementation en santé et sécurité au travail](#) et de la [commission des accidents du travail](#) de votre province ou de votre territoire afin de connaître les exigences juridiques en matière d'établissement de rapports.

**Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un [centre d'appels d'urgence de votre région](#).**



Il est important de prévoir des ressources et des mesures de soutien en santé mentale pour tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l'[Agence de la santé publique du Canada](#).

Il convient de noter que la présente fiche de conseils n'aborde que certains changements pouvant être faits par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en ajoutant vos propres pratiques et politiques exemplaires pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.

**Avis de non-responsabilité :** Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.